

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 juillet 2011**

L'an deux mille onze, le sept juillet à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents :

**MM. CHEVY, JOST, MOREL**, Adjoints au Maire,  
**Mmes BINDER, DAVID, DORMOIS**,  
**MM. DA SILVA, GUILLAUT, LEGAY, MAGNE, MUESSER**,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

**M. ALISSE** représenté par **M. MUESSER**  
**Mme BERGANTZ** représentée par **Mme DAVID**  
**Mme RIBAUT** représentée par **M. JOST**  
**M. VANDEWALLE** représenté par **M. MOREL**

Etaient absents :

Mmes BUCHER, FEUVRIER.

Secrétaire : Monsieur MAGNE

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Service de l'assainissement : rapport annuel du délégataire – année 2010
- GrDF (Gaz Réseau Distribution France) : compte rendu annuel d'activité de la concession de distribution de gaz naturel (année 2010)
- Signature du marché d'entretien du réseau d'éclairage public et pose et dépose des illuminations de fin d'année
- Signature du marché de travaux relatif à l'aménagement d'un logement de fonction
- Avis sur le projet d'intercommunalité transmis par le Préfet
- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Yves MAGNE est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour :

- Décision modificative (commune)

A l'unanimité, les membres acceptent.

**2011- 32 – DECISION MODIFICATIVE (COMMUNE)**

Monsieur MOREL présente le projet de décision modificative pour le budget de la commune.

Vu les écritures de recettes et de dépenses arrêtées à ce jour,  
Vu les propositions budgétaires,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTÉ** la décision budgétaire modificative n°1 annexée à la présente délibération.

**2011-33 - SAUR : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2010**

Madame GRIGNON présente le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement gravitaire pour l'année 2010.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement de l'année 2010,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement de l'année 2010.

**2011-34- GrDF – COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (ANNEE 2010)**

Madame le maire présente le compte-rendu annuel de concession 2010 présenté par Gaz réseau Distribution France (GrDF) relatif à la distribution de gaz sur la commune.

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le compte-rendu annuel de concession 2010 présenté par Gaz réseau Distribution France (GrDF) relatif à la distribution de gaz sur la commune,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du compte-rendu annuel de concession présenté par Gaz réseau Distribution France (GrDF).

**2011-35- SIGNATURE DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC / POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE**

Madame le Maire précise qu'une mise en concurrence en procédure adaptée a été organisée pour l'entretien du réseau d'éclairage public ainsi que la pose et dépose des illuminations de fin d'année.

Huit offres ont été reçues dans les délais et analysées au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation : prix des prestations (70 %), valeur technique de l'offre (30 %).

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis d'appel public à concurrence,  
Vu le dossier de consultation des entreprises,  
Vu les offres des entreprises,  
Vu les pièces du marché d'entretien du réseau d'éclairage public et pose et dépose des illuminations de fin d'année,  
Considérant que l'offre de la société SEIP a été jugée l'offre économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à signer le marché d'entretien du réseau d'éclairage public ainsi que la pose et dépose des illuminations de fin d'année avec la société SEIP ayant son siège à rue des graviers 91160 SAULX LES CHARTREUX, pour les montants forfaitaires annuels suivants :

1 320 euros HT pour l'entretien de l'éclairage public,  
2 640 euros HT pour la pose et dépose des illuminations de fin d'année.

**DIT** que le montant de la dépense est prévu au budget, section de fonctionnement, chapitre 11.

### **2011-36- SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT**

Madame GRIGNON précise qu'une mise en concurrence a été organisée pour les travaux d'aménagement d'un logement à l'école. La consultation a été lancée en procédure adaptée et les travaux portent sur 3 lots, chacun des lots faisant l'objet d'un marché séparé :

Lot n°1 : Plâtrerie – menuiseries intérieures – faïence - peinture

Lot n°2 : Chauffage – plomberie – sanitaires -VMC

Lot n°3 : Electricité

Les offres reçues ont été analysées en fonction des critères et de leur pondération définis dans le règlement de consultation : prix des travaux (60 %), valeur technique de l'offre (40 %).

Il est proposé d'autoriser la signature des marchés portant sur les lots 1 à 3.

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code des marchés publics,  
Vu l'avis d'appel public à concurrence,  
Vu l'analyse des offres,  
Vu les pièces du marché,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à signer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'un logement avec les entreprises suivantes :

**Lot n°1** : Plâtrerie – menuiseries intérieures – faïence - peinture

Avec l'entreprise LUNEMAPA, sise 29 rue de Dugny 95500 Bonneil en France, pour un montant de 3 514 euros HT soit 4 202,74 euros TTC ;

**Lot n°2** : Chauffage – plomberie – sanitaires -VMC

Avec l'entreprise LUNEMAPA, sise 29 rue de Dugny 95500 Bonneil en France, pour un montant de 6 550 euros HT soit 7 833,80 euros TTC ;

**Lot n°3** : Electricité

Avec l'entreprise BERTHELOT, sise 39 avenue André Lecoq 78520 LIMAY, pour un montant de 5 883,20 euros HT soit 7 036,31 euros TTC

**DIT** que le montant de la dépense est prévu au budget primitif 2011.

### **2011-37- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES YVELINES**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines pour se prononcer.

Le Conseil municipal,

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines (SDCI) transmis par le Préfet prévoyant une intégration de Lévis Saint Nom au périmètre de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yvelines élargie,

CONSIDERANT qu'à compter de la réception du projet de SDCI, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur celui-ci,

APRES AVOIR RAPPELE les termes de la délibération du conseil municipal du 31 mars 2011 décidant d'intégrer :

- Soit la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yvelines sous condition d'une fusion avec la communauté de communes des Etangs
- Soit la future communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse sous condition d'un régime fiscal dit de fiscalité professionnelle unique.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 15 pour (dont 4 votes par procuration), 1 abstention,

**APPROUVE** le projet de SDCI transmis par le Préfet en l'état actuel des réflexions.

**DECIDE** de poursuivre les travaux d'étude avec les communes de la future communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse dans la perspective d'une intégration de la commune de Lévis Saint Nom à l'un ou l'autre des deux regroupements au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Comme suite et en complément à la réunion publique du 20 juin dernier, il a été décidé de lancer un appel à contributions dans le prochain Lévis info.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune décision.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Fabien GUILLAUT remet à Madame le maire sa lettre de démission de son mandat de conseiller municipal.

Stéphane JOST rappelle aux membres du Conseil Municipal quelques dates :

Le 10 septembre 2011 : forum des associations

Le 17 septembre 2011 : fête de l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Affiché le 12 juillet 2011